

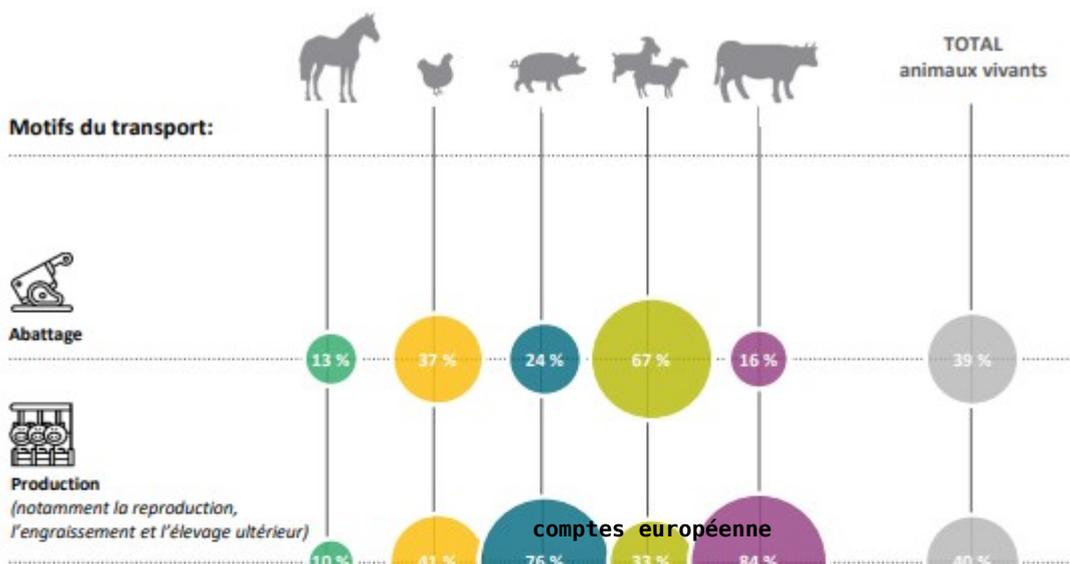
# Transports d'animaux vivants dans l'Union européenne : défis et pistes d'action

23 mai 2023

Un [rapport](#) de la Cour des comptes européenne, publié en avril 2023, s'intéresse aux conditions de transport des animaux d'élevage à destination, en provenance ou au sein de l'Union européenne (UE). Dans la perspective de la révision de la réglementation de l'Union en matière de bien-être animal, attendue en 2023, le rapport présente des informations sur le transport (motif, nombre d'animaux, etc. – figure ci-dessous) et formule des recommandations afin de réduire ses effets négatifs.

**Motifs du transport d'animaux à l'intérieur de l'UE, ventilés par espèce (2017-2021)**

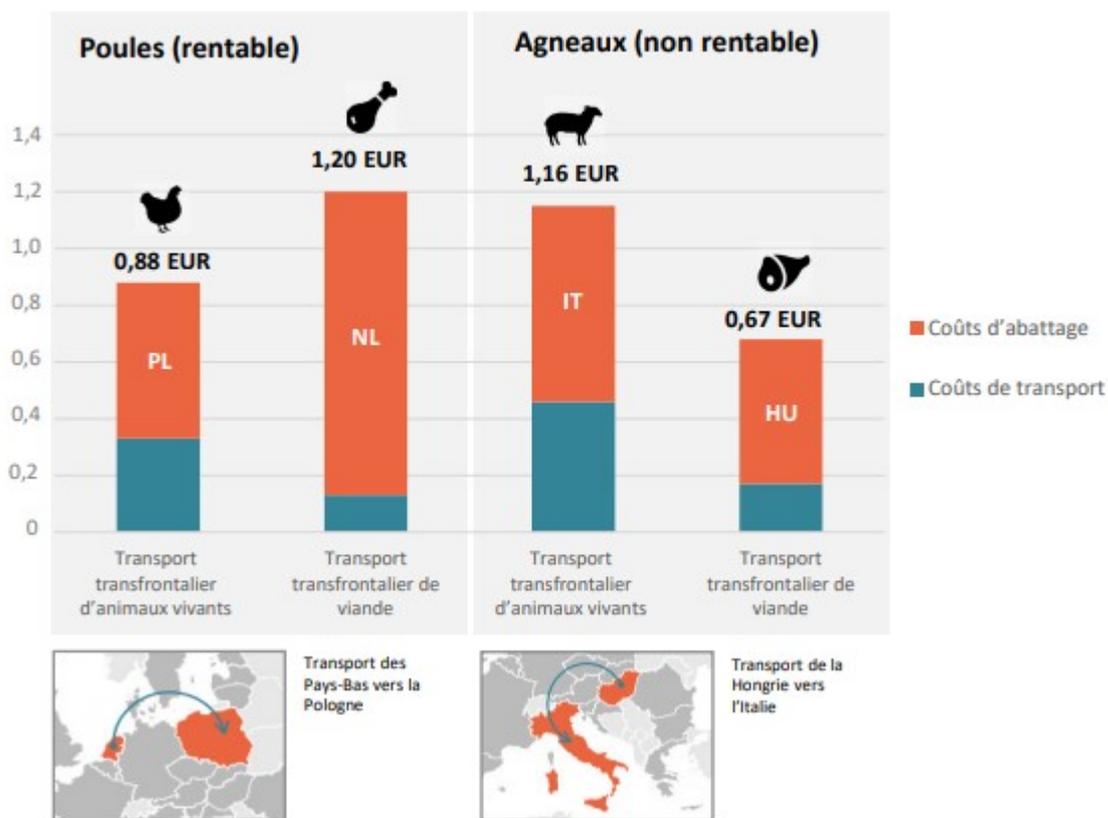




Source : Cour des comptes européenne

Diverses failles dans la réglementation européenne ou dans son application ont permis la massification du transport d'animaux vivants. Certains transporteurs, pour éviter les pays les plus rigoureux en la matière, ont augmenté la longueur des trajets. Selon les espèces, des normes variables d'étiquetage des viandes, et volontaires pour le bien-être animal (sauf pour les œufs), influencent les choix des consommateurs. Les actions de la politique agricole commune sont concentrées sur le bien-être animal dans les exploitations. Par ailleurs, d'autres facteurs, économiques, ont un impact plus marqué sur cette massification : spécialisation du secteur de l'élevage, concentration du secteur de l'abattage, différentiel de coûts aux différents stades de production. Les coûts de transport, généralement très faibles, sont également en cause. Ils sont par exemple estimés à moins de 1 % du prix total de filets de poitrine de poulet produits dans l'UE et commercialisés en Allemagne. Les auteurs comparent les coûts du transport d'animaux vivants à ceux de la viande, et ils soulignent que, bien que moins rentable (figure ci-dessous), le transport de produits carnés est plus durable.

Pour les poules et les agneaux, comparaison des coûts de transport et d'abattage pour les animaux vivants et la viande (en euro par kilogramme de viande)



Source : Cour des

comptes européenne

Lecture : dans chaque cas, le coût total comprend le coût de transport (animaux vivants ou viande) et le coût d'abattage (soit dans le pays d'arrivée quand des animaux vivants sont transportés, soit dans le pays de départ quand de la viande est transportée). À gauche, exemple pour des poules, avec un transport des Pays-Bas vers la Pologne. À droite, exemple pour des agneaux, avec un transport de Hongrie vers l'Italie.

Pour limiter l'intérêt économique des déplacements et prévenir les manquements au bien-être animal, la Cour envisage l'attribution d'une valeur monétaire à la souffrance animale pendant le transport et son intégration dans le prix final de la viande. Toutefois, les données sont pour l'instant trop lacunaires pour le permettre. Elle propose également la relocalisation des abattoirs ou l'usage de structures mobiles, plus proches des bassins de production. Cette solution peut être envisagée, actuellement, uniquement pour des filières de niche. Les auteurs suggèrent aussi qu'une meilleure information des consommateurs permettrait de mieux éclairer leurs choix. Enfin, des incitations financières bien conçues amélioreraient la durabilité des filières, et un suivi plus complet et centralisé des déplacements d'animaux serait opportun.

Amandine Hourt, Centre d'études et de prospective

Source : [Cour des comptes européenne](#)